

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 01 OCTOBRE 2020**

L'an Deux Mille Vingt, le 01 Octobre.

Le Comité Syndical dûment convoqué salle polyvalente de Cessenon sur Orb, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, 1ere Vice-présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 16 septembre 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY	*		MR ROMERO		*
MR MORGO		*	MME SAUTEREL		*
MR BARRAL	*		MR RECERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY	*		MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT	*		MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MME SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT	*		MR DALERY		*
MR ABELLA		*	MR GRANIER		*
MR BALLESTER			MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI	*		MR MOULY	*	
MR RENAU	*		MR TESSIER	*	
MR BALESTER		*			

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance : 10 heures.

Marie Pierre PONS, maire de Cessenon sur Orb et 1^{er} Vice-présidente sortante, remercie les participants pour leur présence et propose d'aborder l'ordre du jour.

DELIBERATION N°1 : ELECTION DU PRESIDENT.

Suite au renouvellement municipal de mars et juin 2020 renouvellement, il convient d'élire le président du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

L'élection du président se fait à bulletins secrets, sauf avis contraire unanime du comité syndical.

Conformément à l'article 9 des statuts « Le comité syndical élit son président, après chaque renouvellement des représentants du conseil départemental et des EPCI. Si après un tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. »

Robert SENAL, doyen de séance, fait appel à candidature pour le poste de Président.

Marie Pierre PONS se déclare candidate.

Après dépouillement, Marie Pierre PONS est élue à l'unanimité présidente du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

DELIBERATION N°2 : ELECTION DES VICES-PRESIDENTS

Les statuts du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, dans son article 10, prévoient 3 Vices présidence.

Le bureau est composé du Président et des 3 Vices présidents. L'article 10 prévoit également que « Les membres du bureau sont élus dans les mêmes conditions que le Président du comité syndical. »

Serge CASTAN est candidat au poste de 1^{er} vice-président ;

Gwendoline CHAUDOIR est candidate au poste de 2^{ème} vice-président ;

Michel FARENC est candidat au poste de 3^{ème} vice-président ;

Après dépouillement :

Serge CASTAN est élu à l'unanimité au poste de 1^{er} vice-président ;
Gwendoline CHAUDOIR est élue à l'unanimité au poste de 2^{ème} vice-président ;
Michel FARENC est élu à l'unanimité au poste de 3^{ème} vice-président.

Conformément, le bureau est ainsi constitué de :

Marie Pierre PONS ;
Serge CASTAN ;
Gwendoline CHAUDOIR ;
Michel FARENC.

Le comité syndical, à l'unanimité, met en place les commissions thématiques suivantes :

DELIBERATION N°3 : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS CONSULTATIVES.

Le comité syndical, à l'unanimité, met en place les commissions consultatives suivantes :

Commission thématique ressource en eau : Président : Francis FORTE. **Membres :** Mrs SENAL, FARENC, ROMERO, SANCHEZ, SOULAGE, GRANIER, MOULY, Mmes PONS et CHAUDOIR

Commission thématique hydraulique et crues : Président : Fabrice SOLANS. **Membres :** Mrs TESSIER, GELY, ROMERO, SOUQUE, BARSSE, MARTINEZ, ABELLA, CASTAN, Mme PONS.

Commission Mise en valeur : Président : Alain TESSIER. **Membres :** Mrs CASTAN, GAYSSOT, FORTE, Mme PONS.

DELIBERATION N°4 : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le comité syndical, à l'unanimité, met en place la Commission d'Appel d'Offre suivante :

Titulaires	Suppléants
Mme PONS	Mr SOULAGE
Mr SOLANS	Mr FARRENC
Mr SENAL	Mr GRANIER
Mr SANCHEZ	Mr CASTAN
Mr FORTE	Mr GELY
Mr GAYSSOT	Mr MILHAUD

DELIBERATION N°5 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'EPTB ORB LIBRON AUX COMMISSIONS LOCALES SUR L'EAU DES SAGE ORB LIBRON ET DE LA NAPPE ASTIENNE

Le comité syndical, à l'unanimité, désigne :

- Marie Pierre PONS pour représenter l'EPTB Orb Libron à la Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron ;
- Daniel BALLESTER pour représenter l'EPTB Orb Libron à la Commission Locale sur l'Eau du SAGE de la Nappe Astienne.

DELIBERATION N°6 : DETERMINATION DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DU BASSIN VERSANT ORB LIBRON : CHOIX DU PRESTATAIRE.

Les bassins Orb - Libron d'une superficie de 1700 km², se situent dans la partie ouest du département de l'Hérault. L'Orb relie les hauts cantons adossés au Massif Central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un parcours de 136 km. L'étroit bassin du Libron s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb ; c'est un petit fleuve côtier, autrefois affluent de l'Orb, qui se rejette aujourd'hui en mer à 10 km de l'embouchure de l'Orb.

L'objet de l'étude est d'aboutir à la délimitation des espaces de bon fonctionnement (EBF) des principaux cours d'eau des bassins versants de l'Orb et du Libron.

Les EBF seront définis selon le guide technique du SDAGE Rhône-Méditerranée de décembre 2016 « Délimiter l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau ».

L'étude porte sur un linéaire de cours d'eau de **253 km** répartis de la façon suivante :

- l'**Orb** : de la limite aval de la commune de Romiguières à l'embouchure en mer (**124 km**) ;
- la **Mare** : de la confluence avec le ruisseau de Razigade sur la commune de Castanet le Haut à sa confluence avec l'Orb (**25.3 km**) ;

- le **Jaur** : du pont de St Mens (commune de St Pons de Thomières) sur le ruisseau de l'Hôpital à la confluence avec l'Orb (**30.4 km**) ;
- le **Vernazobre** : de la confluence avec le ruisseau des Jardins sur la commune de Babeau-Bouldoux à la confluence avec l'Orb (**14.3 km**) ;
- le **Taurou** : de la limite aval de la commune de la Liquière à la confluence avec l'Orb (**17.7 km**) ;
- le **Lirou** : de la commune de Puisserguier (Pont de Capeatang) jusqu'à sa confluence avec l'Orb (**15.5 Km**) ;
- le **Libron** : du franchissement de la RD 13 sur la commune de Faugères à l'embouchure en mer (**41.8 km**).

La prestation attendue concerne uniquement la définition des espaces de fonctionnement optimal et nécessaire (1^{ère} étape de la démarche de définition d'un espace de bon fonctionnement). Ces éléments de référence techniques seront mis à disposition du SMVOL et ses partenaires. Ils permettront la définition ultérieure de l'espace de bon fonctionnement « finalisé » dans le cadre d'une concertation avec les différents acteurs du territoire, au premier rang desquels la Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb et Libron.

Une consultation a été engagée conformément au règlement intérieur de notre collectivité. La Commission d'Appel d'offre, réunie en séance le 28 juillet 2020, a analysé les offres retenues et proposé de retenir la proposition du cabinet SCE pour un montant total H.T de 79 790.00 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et d'autorise la présidente à signer le marché avec le prestataire retenu.

DELIBERATION N°7 : BILAN DE DEUX STRATEGIES DE PROTECTION DES CAPTAGES AEP ET DES MILIEUX AQUATIQUES CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES. CAPTAGE DU LIMBARDIE-MURVIEL LES BEZIERS. CAPTAGES DE MANIERE ET FICHOUX-PUISSERGUIER : CHOIX DU PRESTATAIRE.

Le captage d'alimentation en eau potable de la commune de Murviel les Béziers, exploité par la Communauté de Communes des Avants Monts, est inscrit sur la liste des captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée et du Grenelle de l'Environnement.

Les captages d'alimentation en eau potable de la commune de Puisserguier, exploité par la commune de Puisserguier, sont inscrits sur la liste des captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée et du Grenelle de l'Environnement.

Ces captages présentent une vulnérabilité vis-à-vis des pollutions et ont fait l'objet d'une démarche ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales), soutenue par l'Agence de l'Eau. Plus précisément, des pollutions par certaines molécules pesticides (essentiellement herbicides) ont été constatées.

Dans le cadre d'une démarche concertée, des études ont permis de définir les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) et l'origine possible des pollutions. Un programme d'actions visant à reconquérir la qualité de l'eau a ensuite été élaboré. Sa mise en œuvre a démarré en 2010 sur Murviel et 2011 sur Puisserguier

Pour le captage de Murviel les Béziers, une animation locale de la démarche a été portée de 2010 à 2017 par la commune de Murviel les Béziers et en 2018, suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement, la mission a été transférée à la Communauté des Communes des Avants Monts

Pour les captages de Puisserguier, une animation locale de la démarche a été portée de 2011 à 2016 par la commune de Puisserguier et en 2017, la mission a été transférée à la Communauté des Communes Sud Hérault. Puis en 2018, elle est revenue à la commune de Puisserguier.

Pour ces captages, un bilan est proposé qui a pour objectif **l'accompagnement de la réalisation d'une évaluation des deux Programme d'actions.**

Le processus d'évaluation envisagé s'appuie à la fois sur la mobilisation de ressources internes, avec l'implication directe de l'animation des programmes d'actions dans le processus d'évaluation, et de ressources externes, portant sur un accompagnement méthodologique, l'appui à l'animation de la démarche, et la co-réalisation de l'évaluation, objets de la présente prestation.

Une consultation a été engagée conformément au règlement intérieur de notre collectivité. La Commission d'Appel d'offre, réunie en séance le 28 juillet 2020, a analysé les offres retenues et proposé de retenir la proposition du cabinet ENVILYS pour un montant total H.T de 39 725.00 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et d'autorise la présidente à signer le marché avec le prestataire retenu.

DELIBERATION N°8 : ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE D' ACTIONS POUR LA GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) SUR LES BASSINS VERSANTS DE L'ORB ET DU LIBRON : CHOIX DU PRESTATAIRE.

Le bassin Orb-Libron, d'une superficie de 1700 km², se situe dans la partie ouest du département de l'Hérault. L'Orb relie les hauts cantons adossés au Massif Central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un parcours de 136 km.

L'étroit bassin du Libron s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb. C'est un petit fleuve côtier, autrefois affluent de l'Orb, qui se jette aujourd'hui en mer, à 10 km de l'embouchure de l'Orb.

La gestion du bassin Orb - Libron est assurée par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EBTP) Orb-Libron. Dans le cadre des travaux d'entretien des berges, ce dernier est confronté à la problématique de la lutte contre le développement des espèces exotiques envahissantes (EEE), qui s'avère coûteuse en temps et en moyens humains.

Dans le but d'optimiser cette lutte et dans l'optique de la Stratégie Nationale relative à cette problématique, publiée en 2017, l'EPTB Orb-Libron souhaite élaborer un Plan Stratégique d'Actions pour la Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), sur les bassins versants de l'Orb, du Libron et de leurs affluents.

Cette démarche permettra d'agir, avec méthode et rigueur, à la bonne échelle, dans le cadre d'interventions spécifiques sur les populations d'espèces exotiques envahissantes, mais aussi lors de travaux d'entretien des ripisylves, de rétablissement de la continuité écologique ou de restauration de l'hydromorphologie.

Cette étude sera menée selon les recommandations du Secrétariat Technique de Bassin de l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse, elles-mêmes présentées dans le document « *Savoirs et savoir-faire sur les populations exotiques envahissantes végétales et animales et préconisations pour la mise en œuvre des SDAGE - Tome 2 : Listes de référence et préconisations pour la mise en œuvre des SDAGE - Volume 3 : Rapport ; Volume 4 : fiches pratiques pour la mise en œuvre des plans d'actions contre la dispersion des espèces exotiques envahissantes* » publié par l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse.

La méthodologie de l'étude est fortement inspirée de ce volume 4.

Une consultation a été engagée conformément au règlement intérieur de notre collectivité. La Commission d'Appel d'offre, réunie en séance le 28 juillet 2020, a analysé les offres retenues et proposé de retenir la proposition du cabinet AQUABIO pour un montant total H.T de 99 971 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et d'autorise la présidente à signer le marché avec le prestataire retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine séance aura lieu jeudi 22 octobre à 10 heures à l'auditorium de Lamalou les Bains.

Béziers, le 01 Octobre 2020

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS